

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SEJS 2023
RAPPORT DE LA COMMISSION ÉLECTORALE
VOTE DES MOTIONS PROPOSÉES AU CONGRÈS DE STRASBOURG

Le 23 novembre 2023,

Nous soussignés, **Isabelle BÉCU-SALAÜN**, **Fabien BROUQUIER** et **Philippe BAYLAC** avons procédé à la vérification des opérations électorales relatives au vote des motions proposées lors du congrès de Strasbourg réuni du 11 au 13 octobre 2023 du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS). Comme exposé dans le message 2023-34S adressé aux syndiqués de 2023 le 5 novembre 2023, les opérations se sont déroulées par voie électronique en recourant au logiciel BALOTILO. Nous avons ainsi vérifié :

- **La liste électorale**, chacun des 121 syndiqués de 2023 au moment du congrès de Strasbourg disposant d'une et une seule adresse mail lui permettant de voter, aucune adresse n'ayant été rejetée par BALOTILO comme invalide ;
- **Le respect du quorum de 50%**, ce dernier étant apprécié en fonction du taux de participation. La participation est de 78 votants pour 121 électeurs. Le taux de participation s'élève à plus de 64%, soit au-dessus des 50% exigés conformément à l'article 15 des statuts du SEJS ;
- **Le respect du secret des opérations de vote**, la case « vote à bulletin secret » ayant été cochée sur le logiciel avant le lancement du vote ;
- **La régularité de la durée des opérations de vote** ouvertes le 5 novembre 2023 à 18h35 et clôturées, comme annoncé dans le message 2023-34S, le 22 novembre 20h00.

Pour conclure, nous validons les résultats ci-après tels qu'ils apparaissent sur le logiciel BALOTILO après clôture des opérations de vote.

Isabelle BÉCU-SALAÜN

Fabien BROUQUIER

Signé

Philippe BAYLAC

Résultats

Vote projets de motions proposées au congrès de Strasbourg

Groupe / Organisation : **SEJS**

Fin de l'élection : mercredi 22 novembre 2023 à 20h00

Électeurs inscrits : 121

L'objet du scrutin est de voter sur les projets de motions élaborées lors du congrès de Strasbourg du 11 au 13 octobre 2023. Pour mémoire, les motions fixent les orientations assignées au bureau national du SEJS pendant un an, avant la tenue du congrès 2024.

Les projets de motions ont été retravaillés en bureau national, afin, sans les dénaturer, d'affiner leur rédaction.

Après ce travail d'élaboration, il vous est proposé deux votes :

- 1) Le premier sur les **quatre projets de motions portant sur le champ professionnel** ;
- 2) Le second sur les **trois projets de motions portant sur le champ corporatif**.

Les projets de motions sont consultables en ligne via les liens hyper textes précédents. Elles figurent sur la [page du site du SEJS dédiée au congrès 2023 de Strasbourg](#).

D'avance, nous vous remercions de votre forte participation afin d'asseoir l'action du bureau national pour l'année à venir sur la base la plus large possible.

La date butoir pour voter est fixée au mercredi 22 novembre à 20h00. Peuvent voter les collègues syndiqués au moment du congrès 2023. Ne tardez pas !

La sincérité de ces élections électronique à bulletin secret sera contrôlée par une commission électorale composée d'Isabelle BÉCU SALAÛN, Fabien BROUQUIER et Philippe BAYLAC.

Enfin, le bureau national a décidé de relancer l'appel à candidatures pour les élections relatives aux deux postes à pourvoir au bureau national du SEJS. Cette relance a pour objet de permettre aux candidats de se positionner par rapport aux projets de motion. Les informations relatives à l'élection de ces deux nouveaux membres qui se déroulera fin novembre - début décembre vous seront rapidement communiquées.

Participation : **64%** (78 votes exprimés)

Évènements »

Résultats

Traces des votes exprimés

Êtes-vous favorable aux quatre projets de motions portant sur le champ professionnel ?

Le «**oui**» (97%) l'emporte sur le «**non**» (3%).

Nombres de voix :

Oui : 73

Non : 2

Ne se prononce pas : 3

Êtes-vous favorable aux trois projets de motions portant sur le champ corporatif ?

Le «**oui**» (99%) l'emporte sur le «**non**» (1%).

Nombres de voix :

Oui : 72

Non : 1

Ne se prononce pas : 5